



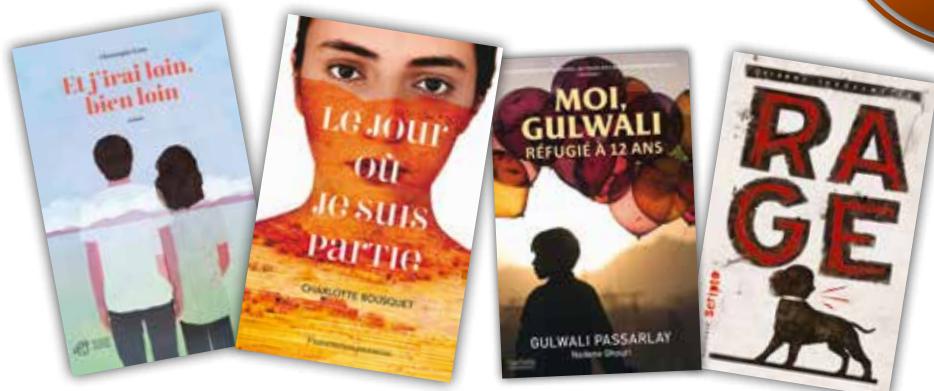
PRIX UNICEF DE LITTÉRATURE JEUNESSE 2018

PRIX
UNICEF
DE LITTÉRATURE
JEUNESSE



*Vote pour ton
livre préféré !*
www.myUNICEF.fr

Fiche repère
pour les enfants de :
**13-15
ANS**



QU'EST CE QUE LE PRIX UNICEF DE LITTÉRATURE JEUNESSE ?

Parce que la lecture est un formidable vecteur éducatif, l'UNICEF France a lancé le Prix UNICEF de littérature jeunesse, afin de récompenser des ouvrages portant le mieux les valeurs des droits de l'enfant défendues par notre organisation. Le jury ? Les enfants eux-mêmes bien sûr !

Qui de mieux placés que les enfants pour promouvoir et défendre... les droits de l'enfant ? Quoi de mieux que le livre et la lecture dans le développement de l'enfant, son ouverture sur le monde et les autres, son accès à l'égalité des chances ?

Les droits de l'enfant sont abordés au travers d'une sélection de livres qui portent les valeurs de l'UNICEF.

L'édition 2018, Réfugiés et migrants, du déracinement à l'exil

Chaque année, une thématique différente est mise à l'honneur. Pour cette troisième édition, le Prix récompense les ouvrages qui portent sur les enfants déracinés par la guerre, la violence et la pauvreté. Les ouvrages sélectionnés aborderont sous diverses formes l'entraide, la solidarité, l'accueil des réfugiés, leur voyage, leur départ ou encore les causes qui poussent de nombreuses familles à partir.

COMPRENDRE LA SITUATION DES ENFANTS DÉRACINÉS

Un **enfant réfugié** est un enfant qui a dû quitter son pays car il ou elle n'y était pas en sécurité. Plusieurs raisons peuvent pousser ces personnes à partir.

Un **enfant migrant** est un enfant qui se déplace dans un autre pays, pour quelques temps ou pour toujours.

Un **enfant déplacé** est un enfant qui a été obligé de fuir son lieu de résidence pour se protéger, tout en restant à l'intérieur des frontières de son pays.

Un **mineur non accompagné** est un enfant qui a été séparé de sa famille et n'est pas pris en charge par un adulte responsable. La situation des mineurs non accompagnés est très préoccupante car ils sont en insécurité et considérés parmi les plus vulnérables.

Les enfants qui deviennent réfugiés et migrants ne vivent pas dans une région du monde particulière, c'est un phénomène d'ampleur mondiale. Les contextes de conflits armés sont de plus en plus nombreux, la violence, les mariages précoces forcés, la persécution, les mauvaises récoltes et la pauvreté dans leur famille sont autant de raisons qui poussent les enfants sur la route. Là, ils sont exposés à certaines des pires formes de mauvais traitements : trafics illicites d'êtres humains, formes extrêmes de mauvais traitements et de privation.

COMBIEN D'ENFANTS SONT TOUCHÉS PAR LA MIGRATION ?

Les flux de réfugiés et migrants tentant de rejoindre l'Europe sont les plus importants depuis 1945.

Beaucoup d'enfants voyagent avec leurs familles mais nombre d'entre eux sont seuls.

Entre 2000 et 2015, près de 50 millions d'enfants dans le monde ont migré au-delà des frontières de leur pays ou ont été déplacés de force.

En 2017, près de 50 millions d'enfants ont été déracinés – 28 millions d'entre eux chassés de chez eux par des conflits dont ils ne sont aucunement responsables, et des millions d'autres poussés à migrer dans l'espoir de trouver une vie meilleure, plus sûre.

ET EN FRANCE, Y A-T-IL DES ENFANTS RÉFUGIÉS ET MIGRANTS ?

Entre janvier 2015 et juin 2016, environ 1.2 millions de personnes (cela équivaut à un parisien sur deux) ont tenté de traverser la Méditerranée dans l'espoir d'atteindre l'Europe pour fuir leur pays. Plus de 2 fois plus d'enfants ont demandé l'asile dans un pays de l'Union Européenne et dans la zone de libre circulation en 2015 qu'en 2014.

En France métropolitaine, l'UNICEF estime entre 10 000 et 15 000 le nombre de mineurs non accompagnés.

Depuis le démantèlement du camp en octobre 2016, la situation ne s'est pas améliorée sur l'ensemble de la côte. On compte encore des centaines de personnes, dont des mineurs, pour certains très jeunes, qui sont à la rue. Ils n'ont qu'un accès très limité - voire inexistant - aux services de mise à l'abri, de santé et d'éducation. La situation des mineurs isolés est particulièrement dangereuse, car sans protection, ils sont à la merci des passeurs et des trafiquants.



© UNICEF/JN012710/Georgiev

QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

1. Remplissez ce texte à trous avec les mots suivants :

Égaux - Convention - protection - libres - traité
réfugié - enfant - respecter - justice - droits

La _____ internationale des droits de l'enfant (CIDE) affirme qu'une société ne peut pas envisager de vivre en paix et dans la _____, si les _____ de l'enfant ne sont pas respectés.

Tous les enfants sont _____ et _____ en droits. La France et ses voisins européens, en signant ce _____ le 26 janvier 1990, se sont engagés à faire _____ ces droits. Un article précis, l'article 22, accorde une protection spéciale à l'enfant _____, ou qui cherche à obtenir ce statut. Lorsqu'aucun membre de la famille ne peut être retrouvé, l'_____ doit bénéficier de « la même _____ que tout autre enfant ».

**2. Retrouvez
ces mots manquants !**



MUZON, PREMIÈRE PERSONNE AYANT LE STATUT DE RÉFUGIÉE AMBASSADRICE DE L'UNICEF

Muzoon Almellehan, 19 ans, a quitté la Syrie en 2013. Réfugiée pendant 3 ans en Jordanie, la plus jeune ambassadrice de l'UNICEF se bat aujourd'hui pour l'éducation des enfants, notamment celle des filles.

Pour en savoir plus sur Muzoon et regarder sa vidéo, rends-toi ici :

<https://my.unicef.fr/contenu/portrait-de-muzoon-almellehan-jeune-refugiee-syrienne-ambassadrice-de-lunicef>